

**TARIFS ANNUELS DES FORMATIONS 2024 - 2025**
**PARIS - BORDEAUX - LYON - TOULOUSE**

UNIVERS CINEMA, TV & AUDIOVISUEL & SON & MUSIQUE		*Spécialisations en 3e année (Production Audiovisuelle* - Post-Production* - Réalisation Conception Audiovisuelle* - Réalisation Cinéma & Tv - Audio for Animation* - Ciné, Tv & Radio* - Musique & Sonorisation)		
FORMATIONS	Frais de dossier de 500€ à régler qu'une seule fois à l'inscription	Plan A	Plan B	Plan C
		Paiement comptant	Paiement en 3 fois	Paiement en 6 fois
Bachelor Cinéma, Tv & Audiovisuel - 1re année		7 990 €	2 740 €	1 410 €
Bachelor Cinéma, Tv & Audiovisuel - 2e année		7 990 €	2 740 €	1 410 €
Bachelor Cinéma, Tv & Audiovisuel - 3e année (1)* et (2)*		7 990 €	2 740 €	1 410 €
Bachelor Son & Musique - 1re année		8 300 €	2 850 €	1 460 €
Bachelor Son & Musique - 2e année		8 300 €	2 850 €	1 460 €
Bachelor Son & Musique - 3e année (1)* et (2)*		8 300 €	2 850 €	1 460 €
Technicien Son - 1 an		14 000€	4 810 €	2 470 €

**PARIS UNIQUEMENT**

FORMATIONS	Frais de dossier de 500€ (3)* à régler qu'une seule fois à l'inscription	Plan A	Plan B	Plan C
		Paiement comptant	Paiement en 3 fois	Paiement en 6 fois
Mastère Composition et Production Musicale - 1re année		8 000 €	2 740 €	1 410 €
Mastère Composition et Production Musicale - 2e année (1)*		8 000 €	2 740 €	1 410 €
Mastère Production Audiovisuelle - 1re année (2)*		11 100 €	11 100 €	11 100 €
Mastère Production Audiovisuelle - 2e année (1) et (2)*		11 100 €	11 100 €	11 100 €
FORMATIONS COURTES	Frais de dossier de 300€ (3)* à régler qu'une seule fois à l'inscription	Plan A (plan de paiement unique)		
Music Business			3 250€	
Production Musicale Complète (Level 1+2)			5 400 €	
Production Musicale, Level 1			3 250 €	
Production Musicale, Level 2			3 250 €	
Video Production Certificate			3 250 €	

Ces tarifs s'appliquent sur l'ensemble des campus SAE (Paris, Bordeaux, Lyon et Toulouse).

Nous vous invitons à vérifier sur nos pages formations que la formation souhaitée est bien proposée sur le campus de votre choix

(1)\* - Toutes nos formations ouvriront à partir de la rentrée 2025.

(2)\* - Toutes nos formations sont proposées en alternance. À ce titre, elles pourront être prises en charge par l'OPCO et/ou l'entreprise en cas de reste à charge dans le cadre du contrat en alternance.

(3)\* - Les frais de dossier ne sont dus qu'une seule fois lors de l'inscription initiale. Ils sont non remboursables en cas d'annulation.

**Calendrier de paiements :**

Paiement comptant : au 15 juillet

Paiements en 3 fois (3% d'intérêts) :

le 15 juillet, le 15 septembre et le 15 novembre

Paiements en 6 fois (6% d'intérêts) :

le 15 juillet, le 15 septembre, le 15 octobre, le 15 novembre, le 15 décembre et le 15 janvier